



**Vie institutionnelle et vie associative**  
**Yannick DANIEL, Président**

**Dossier : Comité directeur**  
**Date : 5 octobre 2013**

## **COMPTE RENDU ADOPTE - 12 POUR, 4 ABSTENTIONS**

**Participants au comité directeur :** Sigrid Azouz-Menard, Olivier Cellier, Ludovic Coupin, Yannick Daniel, Raymonde Derouard, Marie-Anne De Vreyer, Cédric Disconsi, Bernard Hameau, Jean-Claude Heralot, Frédéric Le Plaine, Mickaël Lissarre, Elsa Loubet, Dominique Mathieu, Coralie Mercier, Daniel Séréno, Isabelle Soltysiak, Jean-Yves Talois

**Excusés :** Vincent Cocquebert (Délégué général) Emilie Schurch, Marie-Jo Fuster, Nadine Tétrou

### **A l'ordre du jour :**

- Adoption de l'ordre du jour, adoption du compte rendu de la séance de juin
- Adoption du compte-rendu de la séance de septembre
- Point sur ID d'Avenir
- Point administration et finances / Orientations budgétaires / Nouveau modèle économique
- Point sur la trésorerie, conséquences associatives
- Point sur les travaux en cours avec les instances représentatives du personnel et premières conclusions de la médiation
- Organisation de la communication du Comité directeur vers l'association
- Finalisation des travaux pour le Conseil national
- Questions administratives et financières

### **Adoption de l'ordre du jour** (3 mn)

**L'ordre du jour est adopté.**

**16 Pour – Unanimité des présents**

### **Adoption du compte rendu du CD des 7-8 septembre** (20 mn)

**Le compte-rendu est adopté après modifications.**

**15 Pour, 1 Abstention**

#### *Au fil des discussions :*

*Il y a des difficultés de communication vers l'ensemble des acteurs de l'association liées au fait que les comptes rendus des séances du Comité Directeur n'ont pas été diffusés clairement. Ceux-ci n'ont pas été rangés dans le bon dossier lors de leur mise en ligne. Il est demandé au service Communication de les intégrer dans l'onglet CR- CD et d'informer les adhérents de ce lien.*

*Il est important que les comptes rendus soient diffusés, après adoption, à l'ensemble des responsables régionaux, responsables de centres et de services ainsi qu'aux régions, comme le sont les flashes.*

### **ID d'Avenir** (20 mn)

Mickaël Lissarre présente un compte-rendu de la réunion du 21 septembre du groupe de travail ID d'Avenir.

Les objectifs proposés pour cette année sont les suivants :

- Faire vivre la dynamique,
- Donner du sens,
- Capitaliser mutualiser.

L'ensemble de l'action de communication sur cette année va se tourner sur le sens de la démarche ID d'Avenir pour permettre une meilleure remontée des informations, une meilleure mutualisation. La proposition est de se mettre en dialogue pour contribuer à la rédaction d'un Livre Blanc. Le thème proposé par le groupe : « Livre Blanc de l'Aventure et de l'Innovation. Quelles contributions du Scoutisme laïque aux enjeux actuels de la société et de la jeunesse ? ».

Les échéances sont les suivantes :

- Janvier 2014 : mise en place du réseau des correspondants
- Été 2014 : lieu d'expérimentation (camps, campagne d'été, dossier directeur, AG, vie des SLA...)
- Dernier trimestre 2014 : début de la restitution
- Janvier 2015 : Temps forts, retours des expérimentations.

Afin de garantir une plus grande démultiplication, un réseau de correspondants ID d'Avenir dans les Régions devrait se mettre en place dès janvier 2014. La mise en place de ces correspondants est le point essentiel. Cela devrait

permettre aux Responsables régionaux actuellement concentrés sur d'autres priorités de ne pas être en charge de ce projet. Des expérimentations ont déjà lieu dans des SLA, des Régions ... Il est important de commencer à faire remonter ce qui se fait déjà de pertinent.

Le mot innovation est aujourd'hui un mot « valise », il est impératif de lui redonner du sens. Il s'agit de mettre en œuvre une recherche-action que l'on théorise ensuite. La question du sens est cruciale.

**Le Comité directeur valide les objectifs et l'organisation calendaire proposés par le groupe de travail**

**15 Pour, 2 Abstentions**

### **Point administratif et financier** (1h10)

#### • **Trésorerie**

Depuis le Comité directeur de septembre, la situation de la trésorerie s'est dégradée. Le compte bancaire unique subit de très fortes variations d'un jour à l'autre sans que l'on puisse les anticiper, puisque nous n'en maîtrisons pas l'ensemble.

Une autorisation de découvert bancaire de 600 000 € jusqu'au 31 décembre 2013 a été négociée avec la BRED. L'information officielle est arrivée le 1<sup>er</sup> octobre. Le taux d'intérêt est de 7,1% ; c'est un taux élevé mais courant. Nous avons demandé à la BRED si ce taux pouvait être révisé.

Au vu de la situation, l'association a demandé à l'URSSAF le report du paiement des charges patronales. Notre dossier doit passer en commission pour savoir si un délai de paiement nous est accordé ainsi que la remise gracieuse des pénalités de retard habituellement appliquées.

Le Comité directeur salue le travail de Bruno Aïssou, Responsable administratif et financier, dans la conduite de ce dossier.

Lors de la précédente séance du CD, l'idée de rencontrer d'autres partenaires bancaires a été évoquée, le travail est en cours, il s'avère important au delà de « l'urgence immédiate ».

#### • **Les flux financiers entre les régions et le siège**

Il est remonté à certains membres du Comité directeur que les charges sociales n'auraient pas été prélevées depuis janvier 2013 sur certains comptes régionaux. Même s'il s'agit de flux internes, cette situation pose un réel problème de gestion sur le terrain, n'aide pas à la prise de conscience de notre réalité collective.

Le discours qui doit être porté dans toute l'association est que, même si certaines structures ont de l'argent sur leur compte, il n'y a globalement plus d'argent dans l'association. Il est impératif de faire comprendre le principe du compte unique, de la trésorerie consolidée, même si ce n'est pas jusqu'alors dans les « moeurs » de notre association.

Avoir une vision juste de la trésorerie de l'association est un travail journalier très complexe qui se fait avec la BRED. C'est une avancée importante dans le travail avec notre partenaire bancaire.

Il faut travailler à la mise en place d'un plan de remise à flot du compte avec les structures dont les comptes sont déficitaires. Cela peut aller jusqu'à une mise sous tutelle financière provisoire de la structure. Il faut convaincre que l'on ne peut vivre à crédit, que tout projet doit s'accompagner d'un budget.

Nos décisions doivent être fortes là où les déficits sont structurels, là où les budgets prévisionnels sont « fantaisistes », ne tiennent pas compte des réalités. Il faut, par ailleurs, s'interroger sur ce que l'on peut mettre en place en matière de formation pour les responsables qui rencontrent des difficultés de gestion.

La problématique de la crise financière de l'association ne doit pas être prise seulement sous l'angle d'une mauvaise gestion, c'est l'ensemble du modèle économique qui est à repenser, comme cela est prévu.

Ne devrait-on pas, dans un cadre inter-associatif, interpeller les collectivités territoriales dont nous assurons la trésorerie pendant des délais nous mettant en péril (règlement plusieurs mois après le service rendu) ?

Le Comité directeur prend des décisions ; il est indispensable que nous ayons un système de suivi des décisions, non seulement pour le Comité directeur lui-même, mais aussi pour communiquer à l'ensemble de l'association l'avancée de ces décisions.

#### **Suivi des décisions :**

- **La fermeture effective du Service vacances de Metz depuis cette semaine.**
- **Pour la région Champagne-Ardenne, pour certains Centres permanents en déficit structurel, des décisions s'imposent rapidement.**
- **Le siège national a un EBE (Excédent Brut d'Exploitation) extrêmement négatif, cela implique qu'il faudra faire des choix quant aux projets que l'on mène.**

Si l'association n'est pas en capacité de payer les salaires, le Président dispose alors de 45 jours pour déclarer la cessation de paiement. Yannick Daniel précise qu'il n'attendra pas le terme du délai pour ce faire.

- **Réorganisation du siège**

Cette réorganisation a été évoquée fin 2012. Le Comité directeur y a mis un frein afin d'attendre la fin de la médiation et les enseignements pouvant en être tirés.

Par ailleurs, cette réorganisation doit être construite pour répondre à nos besoins. Elle a certainement été annoncée trop tôt car aujourd'hui nous n'en n'avons pas les contours. Le Comité directeur est conscient que la situation est anxiogène.

- **Cellule de crise**

La cellule de crise s'est réunie, hors la présence du Délégué général, en maladie, et du consultant, le 4 octobre pour travailler sur le document d'appui pour la réunion du Comité directeur du 12 octobre.

La cellule de crise n'a pris aucune décision depuis la dernière séance du Comité directeur.

Par ailleurs le trésorier indique que la remontée des états des budgets n'est pas encore terminée. Elle le sera pour la séance du mois de novembre ; nous espérons alors avoir une vision de la situation de 2013.

### Instances représentatives du personnel (40 mn)

Pour information 3 syndicats sont représentés au Comité d'entreprise (CE) : la CFDT, la CGT et la FSU.

Le Président rappelle le fonctionnement des instances représentatives et plus particulièrement le principe de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). C'est dans ce cadre que l'employeur, par la voix du Délégué général et du Président du CE, a fait une proposition de renégociation de l'accord d'entreprise. Une autre proposition a été faite par les instances. Cette proposition permettrait de donner du souffle à l'association. L'axe de travail avec les instances a été autour de l'augmentation « naturelle » de 2,8% (220 000 €) par an de la masse salariale. Cependant, il a été exprimé que la masse salariale ne devait pas être une variable d'ajustement.

La proposition de renégociation porte aujourd'hui sur un ralentissement de l'évolution des carrières, qui supposerait de revenir temporairement- pendant 2 ans- au cadre de la convention collective de l'animation et non sur un gel des salaires, comme cela a été évoqué.

Il est important que le Comité directeur se positionne sur cette proposition. **Il ne faut, pour autant, pas perdre de vue que l'entrée en vigueur de cet accord reste conditionnée à la signature majoritaire des représentants du personnel.**

**Validation de la proposition d'accord de révision pour une durée de deux ans de l'accord d'entreprise portant sur l'évolution des carrières (du 01/01/2014 au 31/12/2015) 16 Pour, 1 Contre**

### Premières conclusions de la médiation (25 mn)

Pour rappel, la médiation a été engagée suite à une interpellation des salariés et une décision du CHSCT.

Le cabinet, chargé de conduire la médiation sur les conditions de travail au siège, a rendu son rapport « intermédiaire » qui a été présenté au CE. La version finale sera communiquée dans la semaine qui suit cette séance.

Si, globalement, les problématiques pointées ne sont pas nouvelles, force est de constater que jusqu'alors il n'apparaît pas d'évolution positive. Il était important que cette analyse ait été faite par un tiers.

Le Comité directeur doit prendre conscience, qu'à chaque décision qu'il prend, il ajoute du travail aux salariés ; le Comité directeur doit donc travailler à prioriser la mise en œuvre de ses décisions.

Jusqu'en décembre les enjeux prioritaires sont :

- la gestion de la crise
- la CPO Éducation nationale
- le travail avec les salariés du siège (hiérarchisation, organisation temporaire en attente d'une réorganisation plus globale, ce qui renvoie aux missions du pôle RH) et la communication avec ceux-ci.

### Organisation de la communication du Comité directeur vers l'association (30 mn)

On a misé sur le Conseil national en priorisant de communiquer avec les Responsables régionaux et autres membres du CN ; il y a beaucoup d'attente dans l'ensemble de l'association.

Il faut penser la communication d'après le Conseil national en termes de public et de support. Il convient de s'adresser à toutes les strates de l'association.

Si le Fil des Éclés est intéressant car il va partout, il ne répond pas à l'objectif. Jusqu'ici, il n'y a pas de communication directe du Comité directeur aux SLA, mais celles-ci étant représentées à l'assemblée générale, il est

essentiel d'aller dans ce sens. Ce point pourrait être abordé avec les Responsables régionaux.

La solution préconisée : un flash spécial sur la situation financière qui :

- donnera des faits, permettra de comprendre,
- présentera les échéances en expliquant les expressions utilisées, les hypothèses,
- explicitera les décisions,

donc une volonté de communication pédagogique.

Sur le portail, cette communication pourrait s'afficher en alerte.

#### **Finalisation des travaux pour le Conseil national** (15 mn)

Travail sur une modification de l'ordre du jour pour laisser la place au retour des travaux de la rencontre des Responsables régionaux qui se déroulera en parallèle de la séance du Comité directeur.

Répartition des membres du Comité directeur pour les temps de travaux en commission.

#### **Questions Administratives et Financières** (15 mn)

Suite aux travaux de la Commission administrative et financière

- **Le Comité directeur envisage la mise en vente du chalet sis au Bois d'Amont (39).**

**Sans renonciation à la mise en vente, le CD autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 31/03/2014 après accord de dérogation par le maire de la commune**  
**12 Pour – 2 Contre – 2 Abstentions**

- **Le Comité directeur décide la vente du terrain sis à Mamirole (25) pour un montant de 8 000 €**

**15 Pour – 1 Abstention**

- **Le Comité directeur décide de la vente de la propriété du Moulin de Rolan sise en Corrèze (19) pour un montant de 80 000 €. Le Moulin de Rolan avait été rendu à l'échelon national par la région Ile-de-France.**

**17 Pour – Unanimité des présents**

Afin que le CD ne recommence pas les débats de la CAF, il faudrait que les comptes rendus de la Commission soient joints aux documents préparatoires des séances du Comité directeur.

**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR**

**16 ET 17 NOVEMBRE 2013**